



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maisons des jeunes et de la culture

Question écrite n° 33218

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports au sujet de l'avenir des maisons des jeunes et de la culture. En effet, au moment où s'affirme l'urgence de favoriser la participation des jeunes, mais aussi des moins jeunes, à la vie de la cité et donc d'inventer de nouvelles formes de démocratie participative, il semble important de poursuivre les efforts qui ont pu être engagés ces dernières années. Aussi, la Fédération française des maisons des jeunes et de la culture a récemment exprimé la crainte de voir la stagnation des moyens financiers remettre en cause les premières réalisations. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les mesures budgétaires envisagées par le Gouvernement pour soutenir et favoriser les missions des MJC.

Texte de la réponse

Mme la ministre de la jeunesse et des sports connaît le rôle des maisons des jeunes et de la culture et apprécie l'apport spécifique de ces associations d'éducation populaire. Elles constituent, en effet, un outil important de conquête de la citoyenneté. Pour cette raison, les fédérations qui les regroupent sont des partenaires réguliers du ministère : c'est le cas de la Fédération française des maisons des jeunes et de la culture (FFMJC). Des aides lui sont accordées au niveau central grâce à une convention d'objectifs triennale comportant des financements aux titres du fonctionnement, des projets et pour l'aide à l'emploi sous la forme de postes FONJEP. En 1999, la FFMJC bénéficie au total de 27 postes au niveau national. Au plan local, des aides sont également attribuées par les directions départementales de la jeunesse et des sports. Les subventions au titre de la convention d'objectifs sont en augmentation depuis 1997, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33218

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1999, page 4508

Réponse publiée le : 18 octobre 1999, page 6078